

## **Communiqué de presse**

### **Collectivisation accrue du droit d'auteur : un pas dans la mauvaise direction**

economiesuisse rejette l'avant-projet du Conseil fédéral relatif à la révision de la loi sur le droit d'auteur. L'avant-projet présente des défauts tels qu'il poursuit des objectifs contraires à ceux de la révision.

L'objectif d'une adaptation de la loi sur le droit d'auteur à la société de l'information, au progrès technique et aux évolutions internationales mériterait en principe notre appui. Cependant, nombre des prescriptions proposées sont totalement contraires à cet objectif. A l'ère du numérique, la gestion individuelle des droits d'auteur est de plus en plus répandue. Une nouvelle extension du système de l'exploitation collective forcée des droits d'auteur irait donc dans la mauvaise direction. L'introduction de nouveaux tarifs obligatoires collectifs, tels que la redevance sur les appareils, entraînerait une multiplication des charges injustifiée. Cela reviendrait à introduire un nouvel impôt nuisible à l'économie, qui coûterait cher aux entreprises suisses.

Il importe de placer au centre du nouveau projet de loi l'aménagement d'une protection juridique pour les mesures de protection techniques. De plus, il faut élaborer des règles visant d'une part à prévenir la multiplication des charges et d'autre part à élaborer des conditions-cadre pour créer la concurrence entre les systèmes de gestion collectifs et individuels. Le recours obligatoire à des systèmes de gestion collectifs devrait être tout au plus subsidiaire.

Il convient également d'intégrer dans la révision l'article sur les producteurs que les milieux économiques réclament depuis longtemps. Un tel article, axé sur des considérations pratiques, contribuerait de manière substantielle à accroître l'attrait de la place économique suisse.

Zurich, le 31 janvier 2005

Pour toute question : Urs Furrer, economiesuisse, 01 421 35 35